



arfrips

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unités d'Intervention Sociale - CAFERUIS -

2019 / 2021

Durée de la formation : **400 heures ou 330h pour la version allégée selon les profils des candidats**

420 heures ou 210 heures de stage pour la version allégée

Début de la formation : **Septembre 2019**

Fin de la formation : **Juin 2021 (sessions de 3 jours par mois)**

Entretiens de sélection : **Juin et juillet 2019**

Frais de sélection : **50 €**

Frais de scolarité : **télécharger devis sur site internet**

PUBLIC CONCERNE :

- Candidats titulaires d'un diplôme du travail social de niveau III
- Candidats titulaires d'un diplôme du travail social de niveau IV avec une expérience professionnelle de 4 ans dans le secteur
- Candidats titulaires d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III avec une expérience professionnelle de deux ans
- Candidats titulaires d'un diplôme de niveau II du répertoire des certifications professionnelles
- Candidats titulaires d'un diplôme de niveau III avec une expérience professionnelle de 3 ans dans le secteur ou de 3 ans dans une fonction d'encadrement

Les mutations économiques et sociales que connaît la société se répercutent dans l'organisation du travail, chacun se trouvant confronté à la mobilité professionnelle, à la flexibilité et à l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire. Elles laissent cependant au bord du chemin toute une frange fragilisée de la population.

La mission essentielle des établissements de l'action sociale doit se lire aujourd'hui au regard de la finalité de leur action : **la lutte contre toutes les formes d'exclusions sociales**. Ce n'est qu'au regard de cette finalité définie comme première que va se hiérarchiser la **fonction d'encadrant et de responsable d'unité d'intervention sociale**.

La légitimité accrue des droits des usagers induit un changement dans l'organisation des institutions et la déclinaison des pratiques professionnelles de tous les acteurs de l'intervention sociale.

La formation de ces cadres ou responsables d'unité d'intervention sociale visera donc l'acquisition, le renforcement ou l'adaptation d'un certain nombre d'aptitudes à analyser le fonctionnement social, à y situer les missions de son organisation et à inventer et conduire des projets d'action (éducatifs, sociaux, d'accompagnement...) compatibles avec les fondements et les ressources de l'organisation et adaptés à la singularité des bénéficiaires et des situations.

Ancrés dans une expérience éprouvée de formation à l'encadrement, (seul ou en partenariat avec d'autres centres de formation) notre centre ARFRIPS décline un certain nombre de valeurs qui traverseront le projet pédagogique :

- **L'affirmation du caractère professionnalisant de la formation :**

Les responsables d'unité d'intervention sociale sont aujourd'hui de nécessaires et incontournables acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes les plus fragiles, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et la prévention des exclusions.

Cette mission complexe est déclinée dans le référentiel de compétences de l'arrêté du 8 juin 2004. Elle nécessite non seulement de savoir mais surtout de savoir-faire et savoir-être ; autant de repères fondamentaux qui constitueront les fondements d'une identité professionnelle à conforter.

La prise en compte de la dimension globale des problèmes devient dès lors essentielle. Elle permettra de se décentrer de positions professionnelles "subjectivées et personnelles" pour ouvrir le champ au débat :

la réflexion sur les situations ne peut se satisfaire du fractionnement des savoirs

"Comment penser et agir ensemble" dirait HABERMAS".

- **Une nécessaire prise en compte des problématiques des populations**

La complexité, la mouvance des phénomènes sociaux actuels font émerger de nouvelles problématiques.

Il s'agit pour les encadrants, non pas de se situer uniquement dans le rôle d'expert réduisant la personne à ses symptômes, mais d'être un professionnel en capacité d'objectiver les besoins, de penser un accompagnement personnalisé, et de l'inscrire dans une dynamique collective institutionnelle.

Ce positionnement passera par la nécessité de questionner la pertinence des réponses actuelles, d'élargir son champ de connaissances, des besoins et des modalités de réponses, afin d'éviter de reproduire des réponses stéréotypées.

Cela passe par la connaissance de grandes problématiques du secteur, la prise en compte de la dimension de l'inter culturalité, la promotion et l'évaluation des pratiques innovantes dans le champ de l'intervention sociale.

- **Ethique et déontologie : une préoccupation constante**

La complexité introduite dans l'action sociale par l'émergence de nouveaux acteurs de la prise en charge des personnes vulnérables, des nouveaux moyens de collecte et de diffusion de l'information et par la place croissante prise par le droit dans les rapports sociaux, pose aux travailleurs sociaux de nombreuses questions qui alimentent leur besoin de disposer de repères bien définis pour leur pratique professionnelle.

- La clarification des concepts et particulièrement ceux issus du droit, de l'idéologie, la déontologie et l'éthique est une nécessité. Elle permet en éclairant les différents modes de réponse que les individus se sont donnés pour vivre ensemble, d'appréhender et de traduire la tension entre l'engagement personnel d'un sujet et sa soumission aux normes collectives édictées. Cette tension reste au cœur même de la pratique du travail social.

C'est la science des devoirs professionnels qui inscrit la personne dans un collectif de référence.

- **Une ouverture à la dimension européenne**

De nos jours, les professions et institutions sociales se trouvent confrontées à des dynamiques communautaires, interculturelles tout en étant exposées à des modes d'interventions dissemblables influencées par l'histoire, les politiques, les particularités socio-culturelles et administratives. Il devient donc incontournable pour les encadrants de s'informer sur les politiques sociales de l'union Européenne afin de s'inscrire dans des perspectives d'évolution et d'intégrer dans leur réflexion les expériences et analyses sociales des autres pays d'Europe en matière de travail social.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les candidats à la formation CAFERUIS peuvent, sous certaines conditions de diplôme ou d'expériences professionnelles, prétendre à des allègements de formation théorique ou pratique, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 8 juin 2004.

Les candidats relevant de l'article 2 de l'arrêté mentionné ci dessus (alinéas 1 et 3), en situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale ou médico-sociale, bénéficient automatiquement d'un allègement d'enseignement théorique de **70 heures sur l'unité de formation « expertise technique »** et d'un allègement de la durée de **la formation pratique de 210 heures**.

Le centre de formation peut accorder des allègements de formation sur l'unité : « **gestion administrative et budgétaire** » aux candidats titulaires d'un diplôme, au moins de niveau III, sanctionnant une formation dans ce domaine. Cet allègement peut être **total ou partiel selon les contenus de la formation suivie**.

L'allègement de cours ne dispense pas les candidats de passer l'épreuve de certification

CERTIFICATION

Les épreuves préalables à la délivrance du CAFERUIS comprennent d'une part des épreuves organisées en cours de formation par les centres de formation :

Le référentiel de certification prévoit que trois épreuves sont organisées par les centres de formation. Ces épreuves sont organisées en cours de formation, à la fin de chaque unité d'enseignement :

- Une épreuve relative à l'expertise technique
- Une épreuve relative au management d'équipe
- Une épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire

D'autre part la soutenance d'un mémoire de 50 pages témoignant d'une capacité d'analyse, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation d'un projet d'action ou de service

Chaque épreuve doit être validée séparément, sans compensation de notes avec d'autres épreuves

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Une préinscription en ligne est obligatoire.

Tout dossier envoyé sans préinscription ne sera pas étudié.

- Le « **dossier d'inscription** » dûment rempli (téléchargeable à partir du site internet)
- Une lettre expliquant **les motivations**
- Photocopie recto/verso de la **carte d'identité**
- **Deux photos d'identité + 2 timbres** au tarif en vigueur
- **La copie des diplômes** exigés par les textes mentionnés à l'article 1

Les éventuelles demandes d'allègement qui devront s'accompagner des éléments, copies de diplômes ou **justificatifs d'expériences professionnelles** qui légitiment cette demande, en référence aux articles 2 et 3 du règlement d'allègement

- **Un curriculum vitae** permettant de situer les formations et expériences professionnelles
- **Un chèque de 50€** correspondant au coût de la sélection.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Emmanuel SAULNIER
Anne-Sophie DUPONT

Responsable de formation
Secrétariat CAFERUIS

04 37 27 12 52 – e.saulnier@arfrips.fr
04 72 27 46 95 – caferuis@arfrips.fr